

Margault, la truite Fario

Distance



7 km

Durée



2h00

Difficulté



Facile

Dénivelé



+185 m

Balisage



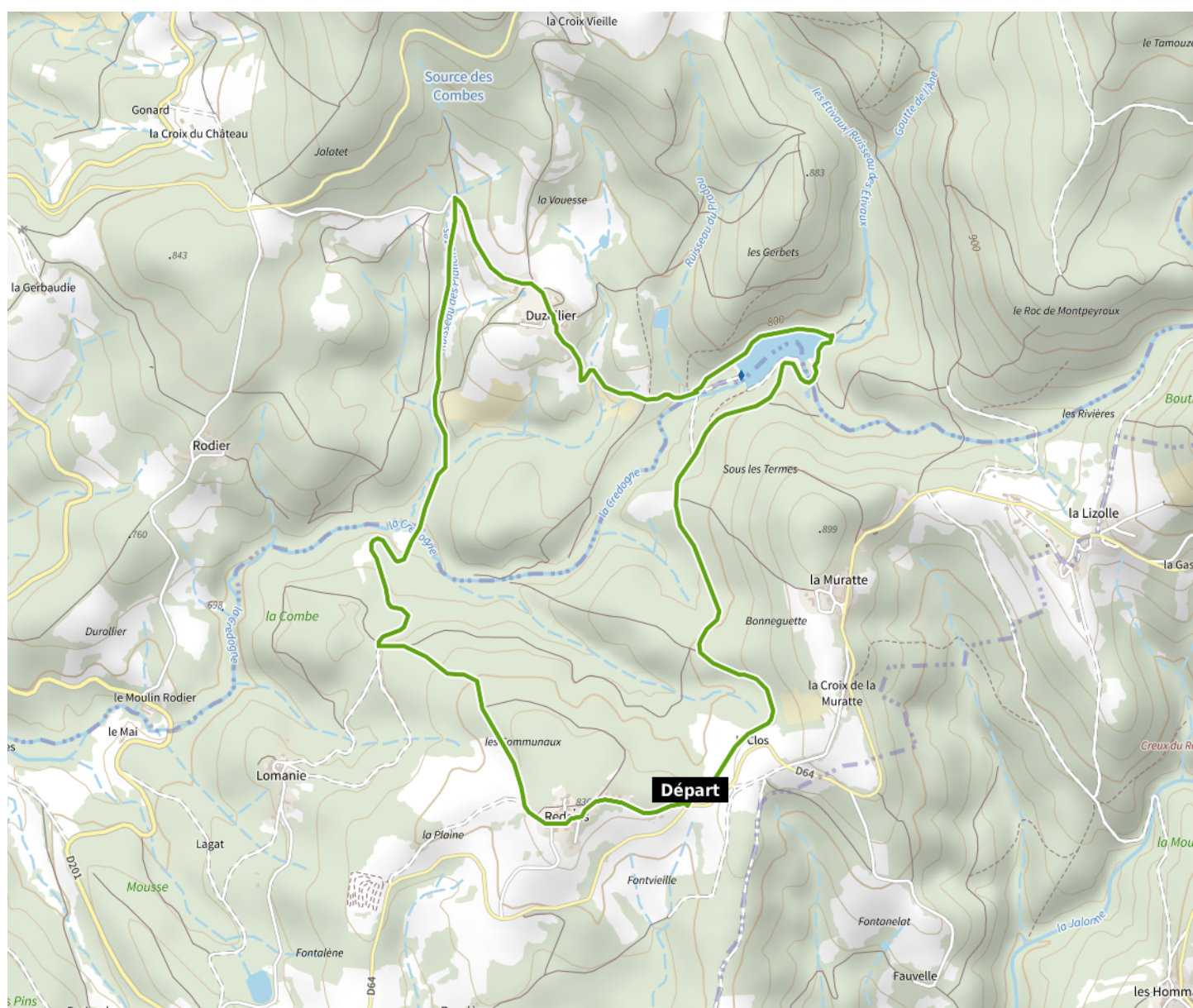
Bleu

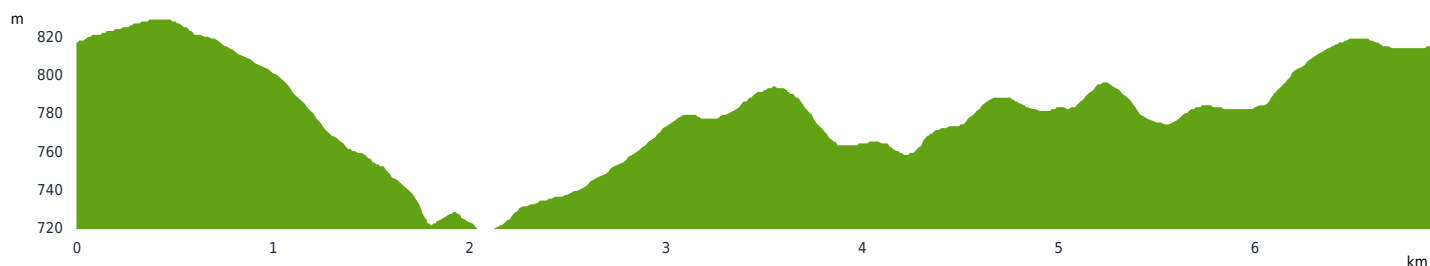


Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Palladuc

Adresse de départ

Entrée de Redevis

63550 Palladuc

Accès au point de départ

Depuis Celles-sur-Durolle, emprunter la D7 en direction de Pont-de-Celles. Bifurquer à gauche en direction de Thiers. Après 200 m, tourner sur la D7 en direction de Palladuc.

Description du parcours

Dans la région des bois noirs, le parcours débute en forêt puis contourne la retenue du barrage de la Muratte. Cette dernière est une réserve d'eau potable. On suit également la Credogne, ruisseau hébergeant en nombre la truite fario.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Prendre la petite route à gauche qui s'élève jusqu'au hameau de Redevis (vue sur la chaîne des Puys et les monts du Forez). Le traverser par la route puis continuer sur le chemin en face. À la patte d'oie, prendre à droite et garder le même chemin (vue sur la chaîne des Puys).

Étape 2 : Au carrefour de pistes, tourner à droite et continuer toujours sur le même chemin. Franchir le ruisseau des Planchettes à Pont-Chalet. À une patte d'oie, laisser le chemin qui monte à droite et continuer par le même chemin (belle ambiance de chênes et de hêtres).

Étape 3 : À la route, monter à droite et rejoindre Duzelier. Dans le hameau, à la patte d'oie, tourner à droite. Continuer sur cette petite route puis sur le chemin en face jusqu'au barrage de la Muratte.

Étape 4 : En vue du barrage, monter à gauche de celui-ci puis garder le chemin qui surplombe le barrage. Au carrefour de chemins, emprunter celui de droite. Franchir la Credogne, pour dépasser le bâtiment de filtrage pour prendre le chemin qui monte. Continuer tout droit. À un carrefour en T, tourner à gauche pour rejoindre le départ.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.